

ETE601 Examen doctoral

1. Le jury doit être composé, minimalement, d'un examinateur externe et d'un examinateur interne (autre que le directeur et le codirecteur).
2. L'étudiant doit faire approuver le jury de son examen doctoral auprès des membres du comité de programmes en utilisant le formulaire de la deuxième page de ce document.
3. Une fois que la proposition de jury est acceptée par les membres du comité de programmes, l'étudiant est tenu de déposer un texte présentant sa problématique de recherche et ce, **au moins vingt jours** avant la date prévue pour l'examen doctoral à madame Patricia Munoz avec la date et l'heure prévue de l'examen.
4. Madame Munoz se chargera de faire l'envoi des documents.
5. Si le document est rédigé dans une autre langue que le français, alors le support visuel, lors de la présentation, doit être en français et doit être remis une semaine à l'avance au secrétariat des étudiants (patricia.munoz@ete.inrs.ca).

Extrait du RÈGLEMENT 2 SUR LES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS DE L'INRS

11.1 EXAMEN DOCTORAL

11.1.1 Objectifs

Les principaux objectifs de l'Examen doctoral sont les suivants :

- a) s'assurer que l'Étudiant possède une connaissance approfondie du domaine dans lequel il se spécialise et une connaissance adéquate des domaines connexes;
- b) vérifier que le projet de recherche de l'Étudiant est bien défini, que la préparation est suffisante pour le mener à terme et qu'il apporte une contribution originale et significative au domaine;
- c) permettre à l'Étudiant de tirer profit de recommandations susceptibles de favoriser la progression de ses travaux.

Échéance

L'Examen doctoral a lieu :

- au plus tard au troisième trimestre

L'Étudiant qui ne satisfait pas à cette exigence est exclu du programme. Exceptionnellement, le Directeur des études peut autoriser la tenue de l'Examen doctoral à une date ultérieure. L'inscription à l'Examen doctoral a lieu au début du Trimestre visé.

PROPOSITION DE JURY POUR L'EXAMEN DOCTORAL

NOM DE L'ÉTUDIANT(E) : _____

TITRE DE LA THÈSE : _____

DATE DE LA 1^{re} INSCRIPTION : _____ DATE DE L'EXAMEN : _____

COMPOSITION DU JURY* :

Directeur de thèse :	_____
Codirecteur(s):	_____
Examineur interne :	
1 ^{re} proposition	_____
2 ^e proposition	_____
3 ^e proposition	_____
Examineur externe	_____

** Le jury doit être composé, minimalement, d'un examinateur externe et d'un examinateur interne (autre que le directeur et le codirecteur)*

Extrait du règlement sur les études de cycles supérieures :

- L'étudiant présente par écrit et défend oralement devant jury sa problématique de recherche. Il dispose d'une période de vingt à trente minutes pour présenter oralement sa problématique de recherche;
- L'étudiant est tenu de déposer un texte présentant sa problématique de recherche et ce, **au moins vingt jours** avant la date prévue pour l'examen doctoral;
- Si le document est rédigé dans une autre langue que le français, alors le support visuel, lors de la présentation, doit être en français et doit être remis une semaine à l'avance au secrétariat des étudiants (patricia.munoz@ete.inrs.ca);

Joindre le C.V. de l'examineur externe à ce formulaire.

Signature du responsable de programme : _____ Date : _____